

Notre Village

LE LYAUD



Bulletin Communal d'Information

n° 7 / Juillet 93

Six mois déjà se sont écoulés depuis l'édition de notre dernier bulletin communal.

Six mois de tranquillité et de paix dans notre village qui, rappelons-le, fait encore partie de ces sites recherchés pour leur charme et leur calme.

En effet, à l'heure où les petites communes rurales se dépeuplent, notre village voit sa population s'accroître.

Les nouveaux arrivants dans notre commune nous rappellent combien notre cadre rural est agréable à vivre, et nous rassurent face à notre accoutumance.

La vigueur de notre village se traduit également par la restauration des maisons anciennes : c'est un rajeunissement et un embellissement qu'il faut encourager. L'adhésion à l'OPAH est d'ailleurs un des moyens mis en œuvre par la municipalité pour pérenniser l'harmonie de notre commune.

Toujours avec cette volonté d'amélioration de l'environnement, nous prévoyons la poursuite des travaux de réfection de la voirie et de l'éclairage public, avec l'enfouissement des réseaux basse tension. A l'heure actuelle, le projet est en cours d'étude. Mais il faut plusieurs mois pour établir les dossiers nécessaires à ces réalisations ; le démarrage de ces travaux est prévu pour le printemps 1994.

D'autre part, une commission municipale étudie actuellement un projet de dénomination des voies communales. Ainsi, dans les prochains mois, chacune de nos rues aura un nom et chaque habitation portera un numéro.

En attendant, je vous souhaite à tous un excellent été, période de rencontres et de festivités locales auxquelles je vous invite à participer.

*Le
mot
du
Maire*

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud

Réunion du 4 janvier 1993

Le Conseil municipal s'est réuni le 4 janvier 1993 à 20 h 15. Etait absent : M. Gilles Perrière (excusé). Le Maire, dès l'ouverture de la séance, présente ses vœux aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'à leurs familles, et à toute la population.

Demandes de certificats d'urbanisme

- lieu-dit "Le Lyaud", parcelles section AB n° 340-341 IMMOBAT s.a. Avis favorable.
- lieu-dit "Les Jossières", parcelles section AC n° 14-15 M. Gilbert Dubouloz. Un avis favorable pourrait être donné après justification, par le demandeur, d'un droit de passage, à son profit, sur les propriétés permettant un accès par le chemin rural dit "de la Capite".
- lieu-dit "Les Derrys", parcelles section AB n° 477-479-480-481-482-483-485-589 M. Gilbert Dubouloz. Avis favorable.

Demandes de permis de construire

- lieu-dit "Les Derrys", parcelles section AB n° 592-595-598-600-602 M. Thierry Cote : construction d'une maison d'habitation. Avis favorable.
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 51 Mme Rosine Viglino : construction d'un garage. Avis favorable.

Divers

Demande présentée par une personne du village pour l'arrasement d'une butte au lieu-dit "La Perreuse". Après en avoir délibéré, et par vote à bulletins secrets, les membres présents du Conseil municipal se sont prononcés de la façon suivante sur cette demande : pour : 5 voix, contre : 9 voix. La demande a donc été rejetée, à la majorité, par les membres présents du Conseil.

Prochaine réunion : lundi 1^{er} février 1993 à 20 h 15.

Réunion du 1^{er} février 1993

Le Conseil municipal s'est réuni le 1^{er} février 1993 à 20 h 15. Etait absent : Mme Armande Fillon et M. Gilles Perrière (excusés).

Demande de permis de construire

- lieu-dit "Les Cruets", parcelles section AE n° 223-226 M. Gilbert Bouvet : construction d'une pièce supplémentaire. Avis favorable.

Chasse

Une battue sera organisée le dimanche 14 février 1993 dans le but d'éliminer des animaux nuisibles : renards et autres. MM. Jean-Claude Détraz et Bernard Bel, membres du Conseil, ont été chargés de veiller à son bon déroulement.

Impôts locaux

Le Conseil a décidé d'augmenter, pour l'année 1993, la "masse globale" des impôts directs perçus par la commune (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle). Compte tenu de cette décision, l'augmentation du taux de chacune de ces taxes sera calculée en se référant aux prescriptions préfectorales.

Divers

Le Conseil a donné son accord pour que l'indemnité de logement attribuée aux instituteurs qui peuvent en bénéficier soit augmentée de deux pour cent cinquante trois (2,53 %).

Prochaine réunion : lundi 1^{er} mars 1993 à 20 h 15.

Réunion du 1^{er} mars 1993

Le Conseil municipal s'est réuni le 1^{er} mars 1993 à 20 h 15. Etait absent : Mme Armande Fillon et MM. Gérard Mouche et Michel Meynet (excusés).

Tout d'abord, le Maire a donné lecture au Conseil de la lettre qui lui a été adressée récemment par M. Gilles Perrière, Conseiller municipal, lui confirmant sa décision de démissionner dudit Conseil. M. Perrière a précisé que cette décision était motivée par des impératifs professionnels et familiaux.

Demande de certificat d'urbanisme

- lieu-dit "Les Jossières", parcelle section AC n° 342 Mme Yvette Dubouloz. Un avis favorable pourrait être donné après justification, par la demanderesse, d'un droit de passage, à son profit, sur les propriétés permettant un accès par le chemin rural dit "de la Capite".

Demandes de permis de construire

- lieu-dit "Les Jossières", parcelle section AC n° 342 M. Patrice Scapin : construction d'une maison d'habitation. Un avis favorable pourra être donné si les conditions imposées pour la délivrance du certificat d'urbanisme demandé par Mme Yvette Dubouloz ont été réalisées.
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 350-351 M. Henri Delvigne : aménagement de combles. Avis favorable.

Tarififications diverses

- Pour l'année 1993 :
- la taxe de branchement au réseau communal de distribution d'eau est fixée à 700,00 F ;
 - la taxe de branchement au réseau communal d'égoût est fixée à 1.650,00 F ;
 - le prix du mètre-cube d'eau est fixé à 4,50 F (hors redevances "Agence de Bassin" et "Fonds National d'Adduction d'eau").

Protection des captages

- Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé de faire procéder à une étude visant à déterminer :
- la configuration des zones de protection des captages,
 - l'impact financier qui en résultera pour la commune.

Prochaine réunion : lundi 5 avril 1993 à 20 h 15.

Réunion du 5 avril 1993

Le Conseil municipal s'est réuni le 5 avril 1993 à 20 h 15. Etait absent : MM. Michel Jordan (excusé) et Bernard Bel.

Demande de certificat d'urbanisme

- lieu-dit "La Perrière ouest", parcelle section AI n° 362-403 M. Denis Pommier. Avis favorable.

Demandes de permis de construire

- lieu-dit "Les Cordons", parcelle section AD n° 88-89 M. Jean-Pierre Prevelle : construction d'une maison d'habitation. Avis favorable.
- lieu-dit "Les Cruets", parcelle section AE n° 268-270 M. Denis Deville : construction d'une maison d'habitation. Avis favorable.

Déclarations de travaux

- lieu-dit "Les Rierets", parcelle section AE n° 305 M. Didier Coucke : prolongement de toiture. Avis favorable.
- lieu-dit "La Perrière ouest", parcelle section AI n° 101 M. Denis Bel : transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre. Avis favorable.

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

Budget primitif

Le Conseil municipal a étudié et approuvé le budget primitif qui s'équilibre :

- en section fonctionnement à 2.358.287 F
- en section investissement à 931.917 F

Stationnement et circulation des véhicules

Le Conseil municipal rappelle :

- que le stationnement des véhicules, en dehors des emplacements aménagés à cet effet, ne doit, en aucun cas, être une gêne pour la circulation ;
- que la vitesse de tout véhicule est limitée à 45 km/h dans le village et dans les hameaux.

Toute personne qui ne respecterait pas ces règles élémentaires de civisme et de prudence pourrait être verbalisée dans les conditions fixées par arrêté municipal.

Contrat de pays

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a désigné M. Michel Lereboullet, adjoint, pour représenter la commune auprès du SIVOM du Haut-Chablais, qui doit réfléchir sur une Etude de Développement Local préalable à la signature d'un "Contrat de Pays" avec la Région Rhône-Alpes.

Prochaine réunion : lundi 3 mai à 20 h 15.

Réunion du 3 mai 1993

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 3 mai 1993 à 20 h 15.

Demandes de permis de construire

- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 75-76 Mme Marie-Thérèse Mezzolani : agrandissement d'une habitation existante. Avis favorable.
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 34-35-36 M. Jean Alphonse : construction d'un chalet à usage d'habitation. Avis favorable.

Matériel de voirie

Dans le cadre de leur SIVOM, les communes de Le Lyaud et Armoy ont acquis :

- un tracteur de 93 cv,
- une balayeuse.

Compte tenu de la somme accordée par le vendeur pour la reprise de matériel ancien, la dépense totale s'est élevée à 272.780,00 F T.T.C.

Vente immobilière

Faisant suite à une demande présentée par M. Jean-Pierre Fillon d'achat d'une bande de terrain à prendre dans le talus bordant la parcelle n° 613-614 appartenant à la commune (demande accep-

tée dans son principe par le Conseil municipal sur une base de 200,00 F le mètre carré), il a été précisé au Conseil :

- que la surface cédée par la commune était de 40 m² (document d'arpentage établi par la SCP Portay-Gaida, géomètres associés à Thonon-les-Bains) ;
- que l'acte de cession avait été récemment régularisé au profit de la "Société Civile Immobilière des Trois Guillon".

Carrière

Une nouvelle demande ayant été présentée au sujet de l'arrasement d'une butte au lieu-dit "La Perreuse", les membres du Conseil se sont prononcés, par un vote à bulletins secrets. Cette demande a été rejetée à la majorité (pour : 3 voix, contre : 11 voix).

Sonnerie des Cloches

Des personnes s'étant émuës du silence, à certains moments, des cloches de l'Eglise, il a été précisé que la sonnerie de celles-ci est interrompue chaque jour à partir de 22 h pour ne reprendre que le lendemain matin à 6 h, ceci dans le but de préserver le repos des riverains pendant la nuit.

Prochaine réunion : lundi 7 juin à 20 h 15.

Réunion du 7 juin 1993

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 juin 1993 à 20 h 15. Etait absent : MM. Roger Fillon et Michel Meynet (excusés).

Demandes de permis de construire

- lieu-dit "Trossy", parcelle section AK n° 171-172-186 et lieu-dit "La Perrière Est", parcelle section AI n° 301-360 GAEC DES DEUX SAVOIES : extension de bâtiments agricoles. Avis favorable.
- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 340-341 M. Philippe Requet : construction d'une maison d'habitation. Avis favorable.

Déclaration de travaux

- lieu-dit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 761-345 M. Henri Favre-Victoire : construction de boxes à chevaux. Avis favorable.

SIVOM Le Lyaud - Armoy

Dans le courant de l'année 1992, les communes de Le Lyaud et d'Armoy ont mis en commun leur matériel de voirie dans le cadre de leur SIVOM.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a donné son accord pour que des contacts soient pris avec la municipalité d'Armoy dans le but de parvenir à réunir, dans un proche avenir, toujours dans le cadre du SIVOM, les "ouvriers d'entretien" de chacune des deux communes.

Prochaine réunion : lundi 5 juillet 1993 à 20 h 15.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

PLATS PRÉPARÉS

S.A.R.L.

Robert JACQUET Fils

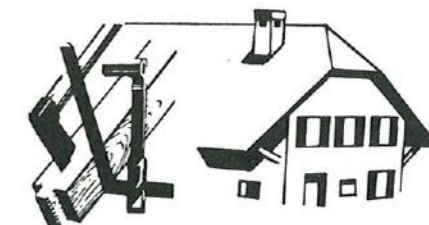
VONGY - 74200 THONON

☎ 50 71 34 00

ROUTE D'ÉVIAN - 74200 THONON

☎ 50 71 18 06

SARL JACQUIER-PERRET J.



Charpente
Couverture
Serrurerie

74200 LE LYAUD - 74200 THONON - Tél. 50 70 54 79

GESTION FINANCIÈRE

COMPTE ADMINISTRATIF 1992

I - BALANCE GÉNÉRALE

Section de fonctionnement :	
dépenses	1.889.089,81 F
recettes	2.728.518,19 F
Section d'investissement :	
dépenses	1.277.769,74 F
recettes	1.597.032,60 F
Résultat global :	
excédent	1.158.691,24 F

II - DÉTAIL

Section de fonctionnement

Dépenses :		
★ Denrées et fournitures	83.146,16 F	
dont : habillement	890,99 F	
carburants	5.494,79 F	
combustibles	37.548,25 F	
fournitures de voirie	15.463,19 F	
fournitures de bureau	6.650,30 F	
autres fournitures	17.098,64 F	
★ Frais de personnel	517.448,56 F	
dont : rémunération personnel permanent titulaire	243.314,31 F	
rémunération personnel non titulaire	135.861,88 F	
rémunérations diverses	6.582,72 F	
cotisations diverses	131.689,65 F	
★ Impôts et taxes	41.893,00 F	
★ Travaux et services extérieurs	212.248,64 F	
dont : entretien de terrains	12.262,02 F	
entretien bois et forêts	43.340,07 F	
entretien de bâtiments	9.192,98 F	
entretien voirie et réseaux	40.503,51 F	
entretien matériel, outillage et mobilier	15.428,54 F	
entretien matériel de transport	879,50 F	
acquisition petit matériel, outillage et mobilier	6.001,44 F	
électricité, assainissement	54.267,37 F	
primes d'assurances	30.373,21 F	
★ Participations et contingents	177.907,40 F	
dont : frais de garderie bois communaux	8.843,69 F	
cotisations municipales	5.615,84 F	
contingent service incendie	29.421,00 F	
participations charges intercommunales	32.486,87 F	
autres contingents	90.620,00 F	
remboursements autres collectivités	10.920,00 F	
★ Allocations - subventions	50.027,94 F	
dont : fêtes et cérémonies	34.069,78 F	
frais de transport	17.091,00 F	
impression - reliures	11.519,20 F	
documentation générale	3.493,50 F	
indemnité au maire	35.839,21 F	
indemnités adjoints	44.706,03 F	
cotisations élus	5.559,58 F	
★ Frais financiers	153.136,11 F	
★ Prélèvement pour dépenses investissement	500.000,00 F	
Recettes :		
★ Produits de l'exploitation	438.023,47 F	
dont : vente produits ou services	44.800,00 F	
vente d'eau	257.223,47 F	
taxe enlèvement ordures ménagères	136.000,00 F	
★ Produits domaniaux	221.835,00 F	
dont : coupes de bois	208.235,00 F	
location immeubles, matériel	10.800,00 F	
concessions cimetière	2.800,00 F	

GESTION FINANCIÈRE (suite)

Recettes (suite) :

★ Produits financiers	37,65 F
★ Recouvrements - subventions	195.664,23 F
dont : recouvrements prestations sociales	3.764,67 F
recouvrements frais chauffage, éclairage	14.405,85 F
autres recouvrements	49.176,71 F
fonds frontaliers	128.317,00 F
★ Dotations versées par l'Etat	646.343,00 F
★ Impôts indirects	164.784,70 F
dont : attribution sur permis de chasse	308,00 F
taxe additionnelle aux droits de mutation	77.737,58 F
licence de débits de boisson	587,50 F
taxe sur l'électricité	86.151,62 F
★ Contributions directes	594.346,00 F
dont : contributions directes	556.369,00 F
attribution fonds national taxe professionnelle	2.679,00 F
dotations compensatrices taxe professionnelle	35.298,00 F
★ Produits exceptionnels	263,26 F
★ Produits antérieurs	467.220,88 F

Section d'investissement

Dépenses :	
★ Taxe locale d'équipement	798,00 F
★ Remboursements d'emprunts	159.182,19 F
★ Acquisition biens meubles et immeubles	290.501,90 F
dont : acquisition terrains	19.953,04 F
acquisition matériel administratif	35.069,08 F
acquisition autre matériel	235.479,78 F
★ Travaux bâtiments génie civil	796.269,59 F
dont : travaux église-presbytère	719.336,58 F
travaux ensemble communal	42.975,54 F
travaux voirie	30.819,47 F
travaux assainissement	3.138,00 F
★ Annuité syndicat électricité	31.018,06 F
Recettes :	
★ Excédent investissement reporté	319.714,72 F
★ Subventions équipement, dons	471.776,00 F
★ Prélèvement recette fonctionnement	500.000,00 F
★ Participations	285.541,88 F
dont : T.V.A.	261.211,00 F
taxe locale d'équipement	24.330,88 F
★ Recouvrement de créance (Tennis-Club)	20.000,00 F

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Mars 1993 - LE LYAUD
Nombre d'inscrits : 607

1^{er} tour (21 mars 1993) :

Nombre de votants	468
Nombre de suffrages exprimés	438

Résultats :

- Pierre MAZEAUD (UPF)	162
- Daniel LACROIX (FN)	52
- Bernard COMONT (PS)	80
- Jacques MAYLANDER (Entente des Ecologistes)	63
- Michel VIVIEN (Divers droite)	35
- Alain FAVRE (Mouvement Région Savoie)	6
- Philippe GUICHARDAZ (PC)	40

2^e tour (28 mars 1993) :

Nombre de votants	421
Nombre de suffrages exprimés	314

Résultats :

- Pierre MAZEAUD	210
- Michel VIVIEN	104

Taux de participation

	Le Lyaud	Canton de Thonon	5 ^e circonscription	Haute-Savoie	France entière
1 ^{er} tour	77,10 %	66,75 %	65,58 %	66,30 %	69,20 %
2 ^e tour	69,35 %	58,12 %	58,97 %	61,39 %	67,51 %

S.I.V.O.M. LE LYAUD-ARMOY

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Lyaud et d'Armoys a été créé par arrêté préfectoral en mars 1984.

COMPOSITION :

Le syndicat est administré par un comité au sein duquel chaque commune adhérente est représentée par 4 délégués :

- représentants de Le Lyaud : FILLON Jean-Pierre
MOUCHE Gérard
MEYNET Michel
FILLON Roger
- représentants d'Armoys : HYACINTHE Michel
FROSSARD Jean-Pierre
CETTOUR Thérèse
CHARMAY Clément

Président du SIVOM : Jean-Pierre FILLON.

Le siège social du Syndicat est fixé à la Mairie du Lyaud.

COMPÉTENCES :

- Le SIVOM Le Lyaud-Armoys a pour objet :
- a) La réalisation d'œuvres et de services présentant un intérêt général pour les communes participantes et notamment la réalisation d'équipements à caractère intercommunal dans les domaines de l'adduction d'eau, de l'assainissement et des équipements sportifs ;
 - b) La réalisation d'opérations et de tâches de caractère propre à chaque commune membre ;
 - c) Le règlement des fournitures scolaires des classes d'Armoys et de Le Lyaud.

La principale ressource du SIVOM est la participation de chaque commune adhérente.

INVESTISSEMENTS EN 1993 :

Le Syndicat a récemment fait l'acquisition d'un tracteur de 93 cv et d'une balayeuse. Le coût total de cet investissement s'élève à la somme de 272.780,00 F.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage, le traitement et la facturation des ordures ménagères sont, à partir de 1993, assurés par le SIVOM du Haut-Chablais, dont le siège est à Lullin.

Afin d'appliquer le même principe de recouvrement que l'ensemble des communes adhérentes au syndicat, la commune de Le Lyaud a décidé de remplacer la taxe sur les ordures ménagères par la redevance.

Ainsi, le montant dû par chaque foyer pour le ramassage des ordures ménagères ne sera plus calculé en fonction de la taxe sur le foncier bâti, mais en fonction du type d'habitation et du nombre d'occupants.

Un recensement a été effectué en avril dernier en vue d'établir un listing des redevables. Tout changement de situation doit être signalé au SIVOM du Haut-Chablais (tél. 50 73 87 58), ou à la Mairie du Lyaud.

Par ailleurs, il est rappelé que :

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu, actuellement, et jusqu'à nouvel avis, tous les jeudis matins de chaque semaine. Cependant, ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi de la semaine considérée.

Les sacs poubelles doivent être déposés en bordure des voies publiques, en tenant compte du jour effectif de ramassage, et non pas inconsidérément. Ils ne doivent contenir que des déchets ménagers, à l'exclusion de tous autres.

Le verre et les bouteilles plastiques transparentes doivent être déposées dans les conteneurs appropriés placés :

- pour le verre :
 - sur la place du chef-lieu de la commune,
 - devant la porte de la décharge communale ;
- pour les bouteilles plastiques transparentes :
 - sur la place du chef-lieu de la commune.

Tous les autres déchets : gazon, branchages, terre, pierre, tous objets métalliques ou autres provenant notamment du débarras de greniers, caves, garages, remises ou locaux divers, doivent être déposés sur la décharge publique, ouverte de 8 h 30 à 11 h 30 les lundi et samedi de chaque semaine à l'exclusion des jours fériés.

COLLECTE DES BOUTEILLES PLASTIQUES

La SARL ICART PLASTIC' est en charge de la collecte, sur le territoire de la commune, des bouteilles plastiques transparentes déposées dans un conteneur en bois, du style "chalet", installé sur la place du chef-lieu.

Selon les renseignements fournis par cette société, il a été collecté, de cette manière, 441 kg de bouteilles plastiques en 1992.

Que tous ceux qui ont participé à ces dépôts soient remerciés pour leur civisme car, que seraient devenus ces kilos de plastique s'ils n'avaient pas été déposés là où ils l'ont été : décharge ou sacs poubelle destinés au four auto-incinérateur.

Mais il reste encore beaucoup à faire car, trop souvent, dans ce conteneur, sont déposés d'autres produits :

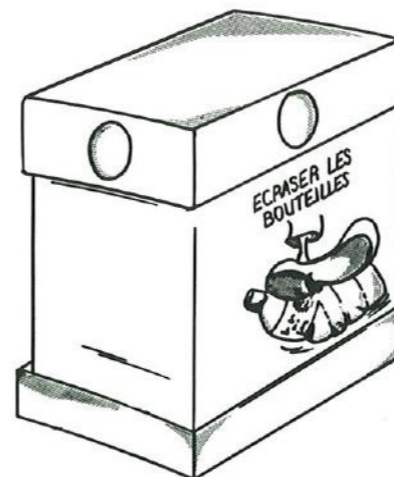
- sacs plastiques ou papiers ;
- bouteilles, bouchons ou emballages opaques ;
- emballages en verre ;
- et même détritrus divers.

Il faut savoir que cette collecte concerne trois sortes de plastique :

- le PVC : bouteilles d'eaux minérales ;
- le PET : bouteilles d'eaux gazeuses, jus de fruit ;

RECYCLER: LE GESTE ECOLOGIQUE QUI ECONOMISE L'ENERGIE

Vous déposez **UNIQUEMENT** les bouteilles plastiques **transparentes** ayant contenu des eaux minérales, des eaux de source, des boissons gazeuses ou aux fruits, du vin, du vinaigre ou de l'huile.

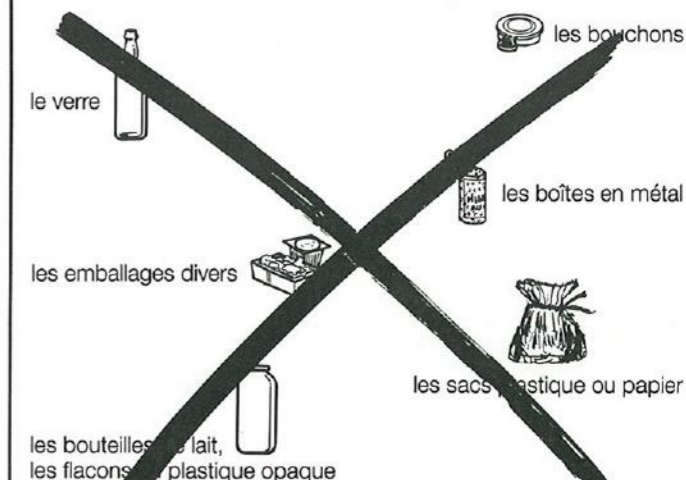


Vous stockez vos bouteilles plastiques dans un carton ou un sac.

TRÈS IMPORTANT, vous enlevez le bouchon et écrasez la bouteille.

Vous déposez vos bouteilles dans le conteneur réservé au plastique.

SURTOUT EVITER



(le respect de ces quelques consignes facilite le recyclage)

GRACE A VOUS, elles se recyclent. Elles deviendront de nouveaux objets en plastique (tubes, tuyaux, dalles de sol, renforts de chaussures...).

LES CARRIÈRES CHABLAIENNES

La Jossière
74200 LE LYAUD
Tél. 50 71 10 06

HÔTEL ** - RESTAURANT



Le Carlina

Ouvert toute l'année



ARMOY
Alt. 600 m
74200 THONON
Tél. 50 73 94 94
Fax 50 70 58 56

INFORMATIQUE

L'informatique étant aujourd'hui l'outil essentiel pour une gestion moderne et efficace, les collectivités locales sont, elles aussi, de plus en plus nombreuses à s'équiper d'ordinateurs.

Ce nouveau mode de travail facilite considérablement l'organisation et la gestion de la comptabilité publique. Sans en changer les principes de base, il en allège sensiblement les applications. Plus de 180 communes de Haute-Savoie sont aujourd'hui équipées, à la satisfaction des maires et des employés municipaux.

Depuis mai 1992, le secrétariat de notre mairie est également équipé en matériel informatique. Cette acquisition a été faite dans le cadre d'un achat groupé de six communes : Anthy-sur-Léman, Armoy, Brenthonne, Cervens, Le Lyaud, Vailly.

Après une année d'utilisation, le bilan est très satisfaisant.

Hormis le logiciel de traitement de texte, tableur (progiciel permettant des calculs interactifs et visualisés sur l'écran) et base de données, les logiciels spécifiques aux communes, sont fournis par l'Association des Maires : il s'agit des logiciels de comptabilité, de paie, de dette, de facturation de l'eau, de la liste électorale... Les services de l'Association des Maires en assurent la mise à jour régulière, et mettent à la disposition des communes des techniciens "informatique" pour l'assistance auprès des utilisateurs.



Mme Christine Dumont, secrétaire de mairie au Lyaud, devant l'ordinateur



Pour ne pas faillir à la tradition du Mardi-Gras, les jeunes du Lyaud se sont déguisés et ont fait le tour du village sur un char équipé de spots lumineux, accompagné d'un air de musique "TAM-TAM".

S.A.R.L. EXCELSIOR BAR

Place Henri-Bordeaux
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 50 70 20 62

DOMINIQUE SERVAES

Artisan Bijoutier

Les Cordons - Le Lyaud
74200 Thonon-Les-Bains
Téléphone 50 73 95 79

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE LE LYAUD-ARMOY

Rappel

Pour la rentrée de 1991, les enfants de maternelle des deux communes étant regroupés à l'Ecole d'Armoy, l'Ecole du Lyaud prenait en charge quatre classes "élémentaires", soit trois classes dans le bâtiment "Mairie-Ecole" du Lyaud, et une classe dans le bâtiment "Mairie" d'Armoy. L'effectif pour l'ensemble de ces quatre classes était alors de 86 élèves.

Par le jeu des déménagements et des inscriptions volontaires sur Thonon, le regroupement pédagogique accueillait 77 enfants à la rentrée de septembre 1992, en classes "élémentaires".

Pour la rentrée de 1993,

La baisse des effectifs entraîne la fermeture d'une classe "élémentaire", celle située à Armoy.

Il y a actuellement 65 enfants inscrits en classes "élémentaires" qui seront répartis dans les trois classes du Lyaud, soit :

1 classe CP - CE1	22 élèves
1 classe CE2 - CM1	22 élèves
1 classe CM1 - CM2	21 élèves



De gauche à droite :

Au premier rang : Sylviane Pricaz (grande et moyenne section maternelle), Catherine Vezin (petite et moyenne section maternelle), Rémy Fabre (CM2), Elisabeth Tournier (CM1 - CM2).

Au deuxième rang : Arlette Perrin (CE1 - CE2), Arlette Comte (reprendra à la rentrée 1993 la maternelle petite section), Sonia Morel-Chevillet (CP - CE1), Patricia Moynat (remplaçante de Mme Tournier).

Ne figurent pas sur cette photo (pour cause d'absence lors du cliché) : Marinette Clemy (CP - CE1), Nathalie Lorenzini (CP - CE1).

En maternelle, il y a à ce jour 24 nouvelles inscriptions d'enfants de trois ans. Ce qui porte le total à 61 élèves répartis en deux classes, dont :

- 25 élèves en petites sections
- 17 élèves en moyennes sections
- 19 élèves en grandes sections.

L'équipe pédagogique "maternelle" sera composée ainsi : Madame Sylviane Pricaz (Directrice) Mmes Arlette Comte et Sonia Morel-Chevillet (enseignant chacune à mi-temps).

L'équipe pédagogique "élémentaire" sera renouvelée en raison du départ de Mmes Perrin et Clemy et de M. Fabre. Mme Tournier reste à son poste, mais ne reprendra à mi-temps qu'après son congé de maternité, soit fin décembre. M. Rémy Fabre a été nommé à Sallanches.

Mme Arlette Perrin a été nommée à l'Ecole de Létroz, à Thonon.

Mme Marinette Clemy a été également nommée à Thonon.

Nous remercions bien vivement les enseignants qui nous quittent, pour la tâche qu'ils ont accomplie auprès des enfants dont ils avaient la charge, et nous leur souhaitons une pleine réussite dans leur nouvelle affectation.

Nous en profitons pour remercier aussi les enseignants qui restent parmi nous.

CARNAVAL 93

Pour Mardi-Gras, les enfants des classes d'Armoy et Le Lyaud se sont déguisés et retrouvés pour un goûter commun préparé par les mamans, salle polyvalente d'Armoy. Malgré un temps froid, la bonne humeur était au rendez-vous.



Lucien Petitjean et Fils

ENTREPRISE CARRELAGE
FAIENCES

MOULIN D'AMPHION - LE LYAUD
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 50 73 91 95



LA PAROISSE

L'ABBÉ MICHAUD: 15 ans déjà

En 1978, l'abbé Michaud décédait. Curé du Lyaud et d'Armoy, sa mort brutale à 69 ans dans un accident de la route avait été ressentie, par ses paroissiens et la population du Chablais, comme une grande perte.

Cet homme de Dieu, né à Montriond, n'avait pas été épargné par les épreuves : longue captivité en Allemagne, décès brutal de sa sœur et de son frère deux ans auparavant, n'avaient pas altéré son sourire, son accueil et sa compréhension de la peine des autres. Après ses études au petit séminaire à La Roche-sur-Foron, puis au grand séminaire à Annecy, il commençait son apostolat comme vicaire à Viuz-en-Sallaz. De retour de captivité, il devenait curé du Lyaud puis d'Armoy où il exerça son ministère sans interruption durant 33 ans. C'est dire s'il faisait partie intégrante de la population.

Animateur incomparable, il créa un groupe théâtral, une chorale, multiplia les kermesses, les rencontres de jeunes, attirant les bonnes volontés et les dons pour construire une belle salle des fêtes et réparer les églises de ses deux paroisses.



ses. Il était également l'aumônier de l'Association Cantonale des Prisonniers de Guerre, célébrant la messe, réconfortant ses camarades des années sombres.

Ses funérailles connurent une ampleur inégalée. Mgr Sauvage, évêque d'Annecy, était entouré d'une centaine de prêtres. Le chœur était garni de fleurs. Les musiciens de la Batterie-Fanfare formaient une haie d'honneur de chaque côté du cercueil. L'église fut trop petite pour accueillir tous ceux

et celles qui voulaient s'associer par la prière à la cérémonie. L'adieu de Mgr Sauvage, empreint d'émotion, sut mettre en valeur l'attitude permanente de M. le curé Michaud : "le regard tourné vers le ciel et les pieds sur terre".

André Cornier, le maire du Lyaud de l'époque s'adressa à son curé pour lui dire le chagrin sincère, l'affection et la reconnaissance de tous. Puis ce fut le lent cheminement vers le cimetière où dort encore du sommeil du juste ce modeste curé rural qui sut si bien se mêler à la population, qu'il en faisait partie intégrante.



Les premiers voyages organisés par l'abbé Michaud avec les jeunes du Lyaud, transportés par les Cars du Lyaud. Vous reconnaissez-vous ?

Mlle Emma, l'abbé Longet son prédécesseur, l'abbé Michaud, et au 2^e plan le père Robert Jordan



PROMENADE DES ANCIENS DE LA COMMUNE DU 20 JUIN 1993

Protégés par l'ombre tutéaire de la pipe du Premier magistrat de la commune, les Anciens du Lyaud ne pouvaient aller qu'à : Saint-Claude.

Départ au petit matin, par Genève et la côte suisse de Coppet à Nyon.

A Nyon, petite collation réconfortante avec les fameuses rissoles (spécialité d'Armande), vin blanc et café, et puis ascension par la Côte de Nyon, Saint-Cergue, le col de la Givrine, Les Rousses et Morez. Par le col de la Savine, arrivée au lac de l'Abbaye.

Pendant ce temps, les anciens étaient ravitaillés en bonbons par Renée, pour éviter les effets de l'altitude sur les oreilles vulnérables. Quant à Marie-Paule, anciens et géraniums, c'est pareil, ça doit être arrosé fréquemment !

Le repas du restaurant de l'Hôtel de l'Abbaye fut succulent et tout le monde se retrouva à Saint-Claude pour visiter le Musée de la Pipe et du Diamant. Passionnant !

Les gorges du Fiumen furent vertigineuses et, après une dernière halte-goûter au col de la Faucille, tout le monde rentra au Lyaud sans problème.

Que tous soient remerciés !...



LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS

M. Roland Dumont,
Président de
la Batterie-Fanfare



ECHO DE LA BATTERIE-FANFARE

L'automne dernier aura vu notre Batterie-Fanfare changer de président. En effet, Maurice Côte, après avoir assuré la fonction pendant sept ans, a cédé sa place à Roland Dumont. C'est l'occasion de nous pencher sur notre passé pour y recenser tous ceux qui ont, au plus haut niveau, œuvré pour la musique dans notre commune.

Dès la fin de la guerre et jusqu'en 1977, Etienne Bel fait office de directeur musical. Claude Déage prendra la suite de la direction. Il est, encore à ce jour, "chef" de notre formation.

La stabilité de la direction musicale fait pendant aux changements qui affectent la présidence de la Batterie-Fanfare.

En effet, nombreux sont ceux qui se sont relayés à la haute place de président. Jugez-en plutôt : Gilbert Dubouloz dès la création difficile de la B.-F. en 1958, Bruno Boegeat en 1964, Martial Lugrin, Joseph Déage en 1978, Noël Néplaz en 1982, Maurice Côte en 1985, et enfin Roland Dumont, l'actuel président.

Nous profitons de ce petit article pour les remercier de leur dévouement ainsi que tous ceux - trésoriers, secrétaires, membres du comité - qui les ont effectivement secondés.

A noter enfin, que le président d'honneur de l'Echo du Haut-Chablais est Gilbert Dubouloz qui fut en son temps président et un "sacré tambourin".

SAISON HISTORIQUE POUR LES FOOTBALLEURS

CHAMPIONS DE HAUTE-SAVOIE PREMIÈRE DIVISION 1992/1993



Pour la première fois de son histoire, deux équipes de l'A.S. Le Lyaud-Armoy accèdent en catégorie supérieure.

L'équipe fanion jouera la saison prochaine en promotion d'Excellence après un parcours époustoufflant, terminant largement en tête de sa poule avec 12 points d'avance sur le second Douvaine. Meilleure attaque : 67 buts pour 22 matchs, seconde défense avec 26 buts encaissés, elle survola son championnat battant en finale pour le titre de champion de Haute-Savoie Ville-la-Grand par 5 à 1.

Ses brillants résultats sont le mérite du groupe, mais surtout de la qualité de l'entraîneur Michel Lacroix qui su motiver ses hommes.

Mentions spéciales également au buteur Patrick Rebet (24 buts) et au capitaine Alain Frossard.

Composée en majorité de jeunes, cette équipe de copains devrait apporter de grandes satisfactions la prochaine saison.

Quatorze joueurs ont formé l'ossature de l'équipe première : Eric Vervondel, Jean-Michel Rebet, Jean-Marc Bel, Franck Mercier, Alain Frossard, Frédéric Piccot, Michel Gianini, Christophe Chevallay, Philippe Deguergue, François Beaugez, Michel Converset, Emmanuel Guérin, Michel Lacroix, Patrick Rebet ainsi que Denis Bel, Laurent Charles-Mangeon, Jean-Michel Jacquet, Alain Iacazzi, Thierry Côte, Christophe Samuy, Philippe Lacroix, Sylvain Fillon, Jean-Yves Meynet, Philippe Marclay qui contribuèrent à ce succès. Ces joueurs étaient entourés par Pascal Hauteville, Félice Lasorsa, Olivier Frossard.

Pour ne pas être en reste, l'équipe Réserve, dans une poule difficile, a réussi l'exploit de terminer première devant Brevon et Maxilly et surtout de remporter le challenge du Messager de 3^e Division récompensant le club ayant eu non seulement le meilleur résultat sportif mais également le fair-play au travers d'étoiles accordées par ce journal. Ceci étant aussi une première.

Entraînés par François Beaugez, encadrés par Pierre Ghio et Philippe Marclay, les joueurs suivants furent de ceux qui permirent la montée en 2^e Division, à commencer par le buteur Denis Bel et le capitaine exemplaire Jean-Yves Meynet, Philippe Boegeat, Jean-Michel Jacquet, Laurent Michoux, Philippe Lacroix, Jean-François Côte, Thierry Côte, Guy Jordan,

Jean-Yves Gaudet, Pierre Cornier, Alain Iacazzi, Philippe Bondaz, Laurent Defferrard, Sylvain Fillon, Patrice Frossard, équipe renforcée en fin de saison en alternance par deux équipiers premiers.

Quant à la trois (9^e du Championnat), elle réussit sa meilleure saison depuis sa création, toujours fidèle, supporter émérite de ses devancières, elle contribua à la superbe ambiance qui régna toute la saison dans le club.

Chapeauté par Louis Bel et Claude Roguier, elle se composa au fil des matchs du junior au "papy-50". Meilleur buteur : Gilles Grobel ; éléments de base : Philippe Perret, Dominique Chatelain, Laurent Defferrard, Daniel Charles-Mangeon, Pierre Cornier, Laurent Viglino, Jean-Marc Giovannelli, Philippe Jacquet, Jean-Michel Bastard, Sébastien Lugin, Didier Thomas, Franck Petitjean, Alain Jacquier, Fabrice Bouvet.

Les équipes de Jeunes (2 poussins, 1 pupille) après un brillant parcours en poule d'automne, terminent difficilement leur championnat avec comme président Félice Lasorsa, les entraînements étaient assurés par Philippe Lacroix, Alain Iacazzi, Denis Bel, Serge Lesc. Pour la saison 1993/94, le président des Jeunes est Daniel Favre-Victoire.

La dernière assemblée générale a vu le comité passer de 17 à 21 membres, avec l'arrivée de Jean-Marc Giovannelli, Guy Jordan, Jean-Louis Mercier et François Beaugez ; avec un bureau similaire, à savoir : président, Bernard Bel, secrétaire, Claude Roguier, trésorier, Jean-Yves Meynet.

Les trois vice-présidents ont été reconduits : Pierre Ghio, Michel Meynet, Philippe Lacroix ainsi que le secrétaire-adjoint Philippe Marclay.

Un hommage particulier fut rendu aux hommes de l'ombre mais combien efficaces et importants dans la vie du club :

- André Bel comme sponsor des soirées et surtout pour la qualité de la pelouse du stade du Lyaud, celle d'Armoy devant être rénovée ;
- Michel Meynet, grand maître de la buvette et de son ravitaillement ;
- Daniel Favre-Victoire pour ses réalisations du Zen et du bar du stade, enfin Pascal Hauteville pour son animation de ce même Zen qui permet de se retrouver après match.

SAISON HISTORIQUE POUR LES FOOTBALLEURS (suite)

Une grande saison s'achève, une plus importante débutera en septembre avec la découverte de nouvelles équipes. Merci aux sponsors et aux supporters qui nous ont soutenus durant toute la saison.

Rendez-vous en automne pour une nouvelle aventure.



L'équipe 2



L'équipe 3

LES SPORTS HORS LE LYAUD

Saison 1992/1993

SKI ALPIN

- Catégorie "Benjamins - 1^{re} année"
- JACQUET Dorothée (Ski-Club de Lullin) - Championnat Départemental : 8^e en slalom à l'épreuve de Flaine
- Mini-coupe Vuarnet : 3^e à Avoriaz, 3^e à Avoriaz, 2^e aux Gets, 2^e à Châtel
- 3^e au Grand prix des Contamines.

COURSE CYCLISTE DU 13 JUIN 1993

Mise sur pied l'année passée par le comité des fêtes d'Armo, la Commission Sports et Loisirs et le club Evian-Vélo, la seconde édition de cette course fut reconduite le dimanche 13 juin sur le même circuit qui emprunte les routes des deux communes.

Pour des raisons de calendrier (le même jour, une course minimales à Megève), une seule course était programmée : celle de la catégorie des cadets, avec cette année départ et arrivée devant la salle des fêtes d'Armo.

Malgré le temps pluvieux, les coureurs de la région ont répondu présents à cette épreuve. Epreuve dominée de bout

en bout par le coureur d'Annemasse Nicolas Roux, qui enlève l'épreuve avec 3 mn d'avance sur le gros du peloton.

Le coureur du Lyaud, Laurent Jacquemot, termine en 5^e position dans ce peloton.

Très bonne organisation de cette course, les organisateurs, les bénévoles ont tous fait le maximum pour que cette manifestation se déroule dans d'excellentes conditions.

Le tout se termina par la remise des Prix dans la salle polyvalente d'Armo, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Merci à tous et rendez-vous à l'année prochaine.

GYMNASTIQUE ENTRETIEN: ENTENTE ARMOY-LE LYAUD

La saison 1992/93 s'est achevée dans la gaieté autour d'une table attrayante mais... raisonnable. Pratiquement toutes les fidèles du lundi matin ont tenu jusqu'à la dernière séance. Il n'en a pas été de même, hélas, pour les adhérentes du mercredi soir qui ont rapidement relâché leur effort. Les quelques persévérantes qui résistaient encore après Pâques ont été pénalisées puisque, avec leur accord, cette séance a été supprimée début mai en raison de l'absentéisme croissant. Ce cours ne sera donc reconduit à la rentrée de septembre que si un minimum de 12 inscriptions est enregistré avant le 15 septembre 1993. Bien entendu, le jour et l'heure peuvent être modifiés.

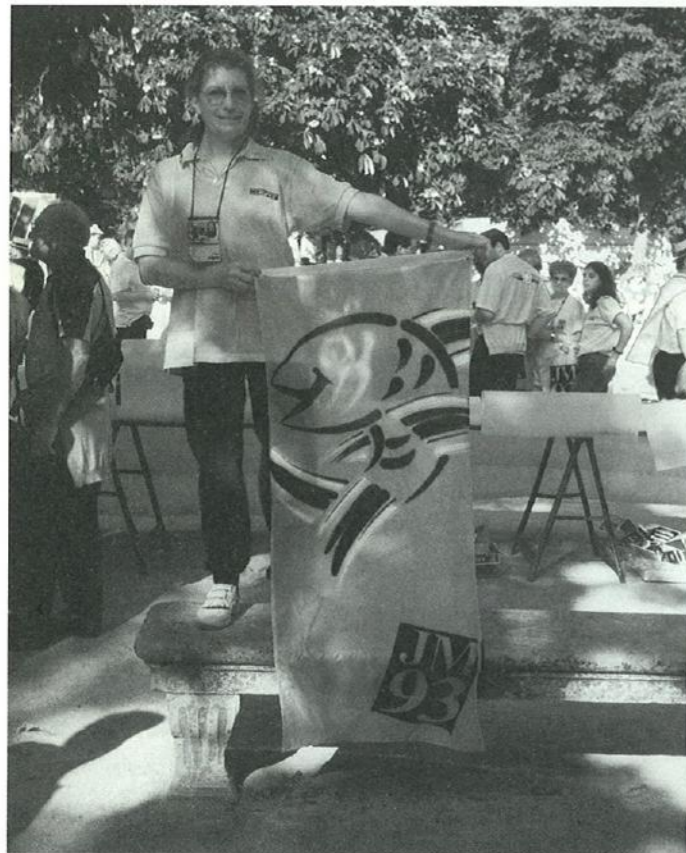
L'animatrice demande aux personnes qui s'inscriront à la rentrée de venir avec deux (ou plus) catalogues de vente par correspondance

(les plus gros) périmés bien sûr. Ils feront partie de l'équipement sportif ! A propos d'équipement, notre appel dans l'édition de janvier, concernant la disparition de 15 ballons, n'a pas eu d'écho.

Pour mémoire et à l'intention des personnes récemment installées dans notre village : les cours de gymnastique entretien adultes sont assurés par une animatrice brevetée gymnastique entretien adultes et troisième âge de la Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (FFEPMM). Ils ont lieu le lundi matin de 8 h 30 à 9 h 30 dans la salle paroissiale. Le cours du soir reste à déterminer. Interruption pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Tous renseignements et inscriptions au 50 73 90 60.

DANS LES COULISSES DES JEUX MÉDITERRANÉENS



Pourquoi Le Lyaud n'aurait-il pas été représenté aux Jeux Méditerranéens ? Parce que les bénévoles étaient tous recrutés en Languedoc-Roussillon. Peuchère, leur accueil m'a prouvé qu'ils acceptaient fort bien une Nordiste. Douze jours de sourires, de chaleur humaine et d'enthousiasme avec des moyens différents de ceux des J.O. mais aussi efficaces.

J'étais à Nîmes et n'ai pu me rendre sur les autres sites en raison de mes horaires chargés, mais plonger dans l'ambiance de l'escrime, de la gymnastique et du hand-ball, ce n'était pas si mal. J'ai été guichetière, isolée dans une sorte de guérite au stade des Costières puis à la salle omnisports du Parnasse qu'on a pu découvrir en regardant la finale du hand-ball dimanche 27 juin, à la télé.

Les spectateurs, les policiers, les bénévoles, les pompiers venaient me faire la causette, craignant que je ne me "languisse", et la causette, oh fan ! c'est encore ce qu'on a trouvé de mieux pour la communication.

Une grande fête, précédant la cérémonie de clôture, a réuni les 6.000 bénévoles (JM'A) et les athlètes des 19 pays participants dans les jardins de la Fontaine, fête au cours de laquelle les occasions de faire la promotion de notre Chablais n'ont pas manqué.

L'énergie et la fougue de notre ministre des sports m'ont impressionnée... Les orages nîmois aussi.

Prochains jeux : Bari (Italie) en 1997. Avanti, je me prépare. Quatre ans pour apprendre l'italien et étoffer la candidature pour une nouvelle participation !

Odette Lereboulet

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations	Association Sportive Le Lyaud-Armo Monsieur Bel Bernard "Chef-lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Alphonse Alain "Chef-lieu" Tél. 50 70 53 32	Conseil paroissial pour les affaires économiques Monsieur Cornier André "Les Devants" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Dumont Roland "Les Combettes" Chemin des Voigères Tél. 50 73 92 37	Entente Armo-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette "Le Choucas" Les Couattons Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" Madame Inglin Renée "Chef-lieu", 50 73 92 11 Madame Fillon Yvette "Les Cruets", 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

ÉLECTRICITÉ générale

MOUCHE gérard

le lyaud 50 73 91 11

thonon 50 71 45 12



EXTINCT'OR® entreprise

EXTINCTEURS : vente, entretien toutes marques
DU PARTICULIER A L'INDUSTRIE

SIÈGE :

89, chemin de Morcy
74200 THONON
Tél. 50 70 42 82
Fax 50 70 41 01

Boulangerie Pâtisserie



**Gabriel
NÉPLAZ**

Le Lyaud - 74200 THONON - ☎ 50 73 91 03

Maçonnerie LASSAUZET MILETTO

Le Lyaud-Armo
Tél. 50 73 90 79 - 50 73 96 33



LES CONSEILS D'UN MENUISIER
POUR VOTRE CUISINE ÉQUIPÉE

La Capite - Le Lyaud
Tél. : 50 70 58 22

Le Pachenier



FROMAGER
AFFINEUR
SPÉCIALITÉS
DE FROMAGES
FERMIERS

40, Grande-Rue - 74200 THONON - Tél. 50 71 29 85

LES DOYENS DU LYAUD

En écoutant les anciens parler du début du siècle et de leur jeunesse, on éprouve une certaine nostalgie, presque du regret.

Et pourtant, confort précaire, une nourriture simple, des gens pauvres mais heureux.

Travail laborieux, beaucoup de satisfaction et de solidarité entre eux.

Après des journées bien remplies, il se retrouvaient assis sur un banc devant leur maison, conversant tout en se relaxant.

Ils appréciaient les veillées devant la cheminée.

En ce temps, les distractions étaient rares, un bal tous les deux mois dans les cafés de Trossy ou du Lyaud.

Qui sont-ils nos doyens ?

Valentine NEPLAZ



Valentine Fillon, née au Lyaud le 26 avril 1901.
Née d'une famille de 10 enfants (5 filles, 5 garçons).
A toujours travaillée à la ferme des parents qui étaient métayers de la famille Bordeaux au hameau de Trossy.
A quittée l'école à 13 ans.
Mariée à 25 ans en 1927 avec M. Marius Néplaz, cantonnier au Lyaud. Quatre enfants sont nés de cette union (1 fille, 3 garçons : Ginette, Henri, Jean, André).
Son plus mauvais souvenir : la guerre de 14/18 où trois de ces frères ont été tués.

L'installation des usines à Amphion-les-Bains de la Cachat - Zig-Zag, a amélioré le train de vie de ces gens.

Aujourd'hui, ils coulent des jours heureux, bien entourés par leurs enfants.

Nous leur souhaitons une bonne continuation.

Clément DUBOULOZ



Né au Lyaud le 15 avril 1906, il était le 3^e enfant d'une famille de 5 enfants (2 filles, 3 garçons : Nicole, Denise, Jean-Claude, Hubert). Parents cultivateurs d'une exploitation de 10 hectares).

A quitté l'école à 12 ans. Aidant ses parents à la ferme, tout en faisant son apprentissage de menuisier.

A fait son service militaire en 1926 (1 an).

Marié en 1938 avec Rosalie Favrat, sont nés de cette union 4 enfants (2 filles, 2 garçons). A exercé son métier de menuisier au Lyaud.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

COMMENT OBTENIR ?

NATURE DE LA PIÈCE DÉSIRÉE	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COÛT
Extrait acte de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms et date de naissance	Une enveloppe affranchie pour l'envoi
Extrait acte de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms et date de mariage	Une enveloppe affranchie pour l'envoi
Extrait acte de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms et date de décès	Une enveloppe affranchie pour l'envoi
Fiche d'état-civil	Dans toutes les mairies	Livret de famille ou carte d'identité	Gratuit
Extrait casier judiciaire	Service du Casier Judiciaire central, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes Cedex 01	Fiche individuelle d'état-civil	Une enveloppe affranchie pour l'envoi
Certificat de nationalité	Greffe du tribunal d'instance du domicile	Pièces prouvant la nationalité française Livret de famille	Une enveloppe affranchie pour l'envoi
Carte d'identité (valable 10 ans)	Mairie du domicile (obligatoire dès l'enfance pour se rendre à l'étranger) Délai : 2 semaines	2 photos récentes et identiques, timbre fiscal, livret de famille, carte périmée, extrait de naissance pour 1 ^{re} demande ou suite perte ou vol, déclaration perte ou vol le cas échéant	Photos, 1 timbre fiscal à 150 F
Autorisation de sortie du territoire (pour mineur qui voyage à l'étranger sans ses parents)	Mairie du domicile de l'enfant	Carte d'identité de l'enfant, livret de famille, justificatif de domicile, document attestant de la garde de l'enfant en cas de parents divorcés	Gratuit
Passeport (valable 5 ans)	Mairie du domicile Délai : 2 semaines	Carte d'identité, 2 photos récentes et identiques, timbre fiscal, livret de famille, passeport périmé, extrait de naissance pour 1 ^{re} demande ou suite perte ou vol, déclaration de perte ou de vol le cas échéant	Photos, 1 timbre fiscal à 350 F
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Imprimé à remplir disponible à la mairie du domicile	Frais affranchissement lettre recommandée
Copie conforme	Mairie du domicile	Présenter original + copie	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Signature à faire à la mairie	Gratuit

BAR "Chez ROLAND"

Roland NÉPLAZ

VIDÉO

Spécialités : fondue - berthouds

1, avenue du Châtelard - 74200 THONON
Tél. 50 71 33 36



HÔTEL
RESTAURANT
A L'ÉCHO
DES
MONTAGNES

A 15 km
des pistes de ski
A 5 km
du lac Léman

74200 ARMOY - Tél. 50 73 94 55



Année 1955
Festival des Musiques
à Evian

Bloc
Notes

Naissances :

8 février 1993 : Lallet Joy Michelle Ginette
11 février : Détraz Aurore Nadine Marie-Jeanne
19 mars : Bron-Fontanaz Hélène Paule
20 mars : Le Corre Méghane Manon
2 avril : Boucherie Cylia Mélissa
9 avril : Coulloud Kevin François Jean-Baptiste

Mariages :

19 juin 1993 : Matringe Olivier Hubert
et Lupianez Anne-Marie
26 juin : Blondel Gilles Maurice
et Vindevogel Nathalie Danièle Christiane

Décès :

13 janvier 1993 : Delagrance Louis Marie Hubert
26 février : Inglin Hector Ami
7 mars : Gallay Alice
8 mars : Deville Joséphine
veuve Randon Marcel Claudius
29 avril : Bondaz Emile Joseph Alphonse
8 mai : Vuagnoux Odette Marie Claudia
veuve Bondaz Emile Joseph Alphonse
24 juin : Degenève Georges Paul

Décharge communale :

Il est rappelé que la décharge communale est ouverte de 8 h 30 à 11 h 30 les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.

Secrétariat de la Mairie :

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public les **lundi, mardi, jeudi et samedi** de chaque semaine, de 9 h à 12 h. Tél. 50 73 90 51.
Fermeture : du lundi 2 au lundi 16 août inclus.

Urgences :

Pompiers : tél. 18
(à utiliser avec discernement).
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20

Santé :

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77
Cabinet médical à Le Lyaud :
Docteur Machetto Laurence, tél. 50 70 54 11
Infirmière libérale à Le Lyaud :
Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40
ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :
responsable Travail (s'occupant notamment de la constitution des dossiers) à Le Lyaud :
Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.

CALENDRIER 1993 DES FÊTES

Date	Organisateur	Activité	Lieu
24/25.07	Radio Cristal et Paroisse Le Lyaud-Armoy	Fête de l'été	Le Lyaud
25.09	Paroisse Le Lyaud-Armoy	Repas	Armoy
10.10	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Jeunes	Le Lyaud
14.11	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Hermones	Le Lyaud
05.12	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Le Lyaud
11.12	Société de Chasse	Soirée gibier	Armoy

LE LYAUD...

Il faut savoir :

En ce qui concerne les problèmes fonciers :

- que toute construction nouvelle, à usage d'habitation ou non, même si elle ne comporte pas de fondations, ainsi que la construction de piscine ;
- que toute modification de construction existante ayant pour effet :
 - de modifier son volume : extension ou réélévation,
 - de modifier son aspect extérieur : nombre ou forme des ouvertures en façade ou en toiture (fenêtres, lucarnes, vasistas), changement de forme ou de matériaux des couvertures,
 - de créer un ou plusieurs niveaux supplémentaires à l'intérieur du volume existant,
 - de changer la destination des constructions : transformations d'un grenier en habitation...
- que tous travaux de ravalement,
- que toute installation de clôture (barrière, palissade, haie, mur, etc.) en bordure de voie publique,
- que tout stationnement de caravane pendant plus de trois mois.

Doivent faire, obligatoirement, l'objet de déclaration en Mairie en vue de l'obtention d'une autorisation spéciale (permis de construire, déclaration de travaux, etc.).

En ce qui concerne le stationnement et la circulation des véhicules :

- que le stationnement de véhicules sur les bas-côtés de la chaussée ne doit, en aucun cas, être une gêne pour la circulation. Les emplacements réservés au stationnement sur la place du village sont, dans ce secteur, très suffisants pour répondre aux besoins des automobilistes qui sont tentés de garer, pour un moment, leurs véhicules au bas de la route qui mène au sommet,
- que la vitesse de tout véhicule est limitée à 45 km/h dans le village et dans les hameaux. Tout dépassement de cette vitesse constitue un risque d'accident, ayant principalement pour victimes des enfants et des personnes âgées.

En ce qui concerne la circulation des véhicules à moteur, hors agglomérations :

- que par arrêté préfectoral n° 87-425 du 13 novembre 1987, est interdite la circulation des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient, dans les zones de forêt, pré-bois,

mode d'emploi

- zones humides, alpages, lande alpine, lit des torrents, routes et pistes forestières et pastorales, en dehors des voies normalement ouvertes à la circulation publique,
- que cet arrêté préfectoral vient en confirmation des arrêtés municipaux des 10 juin 1978 et 28 mars 1983,
- que les infractions peuvent être verbalisées par tout agent de la force publique et tout agent assermenté... gendarmerie, office national des forêts, garde-chasse, etc.

En ce qui concerne l'intervention des pompiers de Thonon-les-Bains :

- que toute intervention du Centre de Secours de Thonon-les-Bains (c'est-à-dire des pompiers de Thonon) pour incendie, feux de broussailles, feux de cheminées, inondation, transport de malade, etc., sur le territoire de la commune, est facturé à... la commune.

Tout habitant ne doit appeler les pompiers de Thonon qu'en cas de véritable urgence et, pour le transport d'un malade à l'hôpital, **uniquement que lorsqu'il est impossible d'obtenir le transport par ambulance privée**. Il faut comprendre que les frais de transport par ambulance privée sont remboursés à l'assuré social par sa Caisse de Sécurité Sociale, alors que les frais, facturés pour les mêmes causes, à la commune, par le Percepteur, pour le compte du Centre de Secours, ne le sont pas.

Il est donc vivement conseillé aux habitants d'avoir chez eux, à portée de la main, un répertoire téléphonique des ambulances auxquelles ils pourront faire appel en cas de nécessité.

Alimentation en eau

En cas de rupture anormale d'alimentation en eau d'un local ou d'une propriété, il est préférable de prendre contact directement, soit avec M. Claude Déage (tél. 50 73 95 78), soit avec M. Claude Favrat (tél. 50 73 90 63), "ouvriers d'entretien" intervenant sur le territoire communal, pour le compte de la commune, afin d'obtenir :

- soit une information sur la cause de la rupture et sur sa durée,
- soit une intervention plus rapide dans le cas où cette rupture n'aurait pas encore été décelée.

Lingerie Dubouloz

- Toutes les grandes marques -

15, rue des Granges
Place du Marché - Rénovation
74200 THONON - Tél. 50 71 55 13

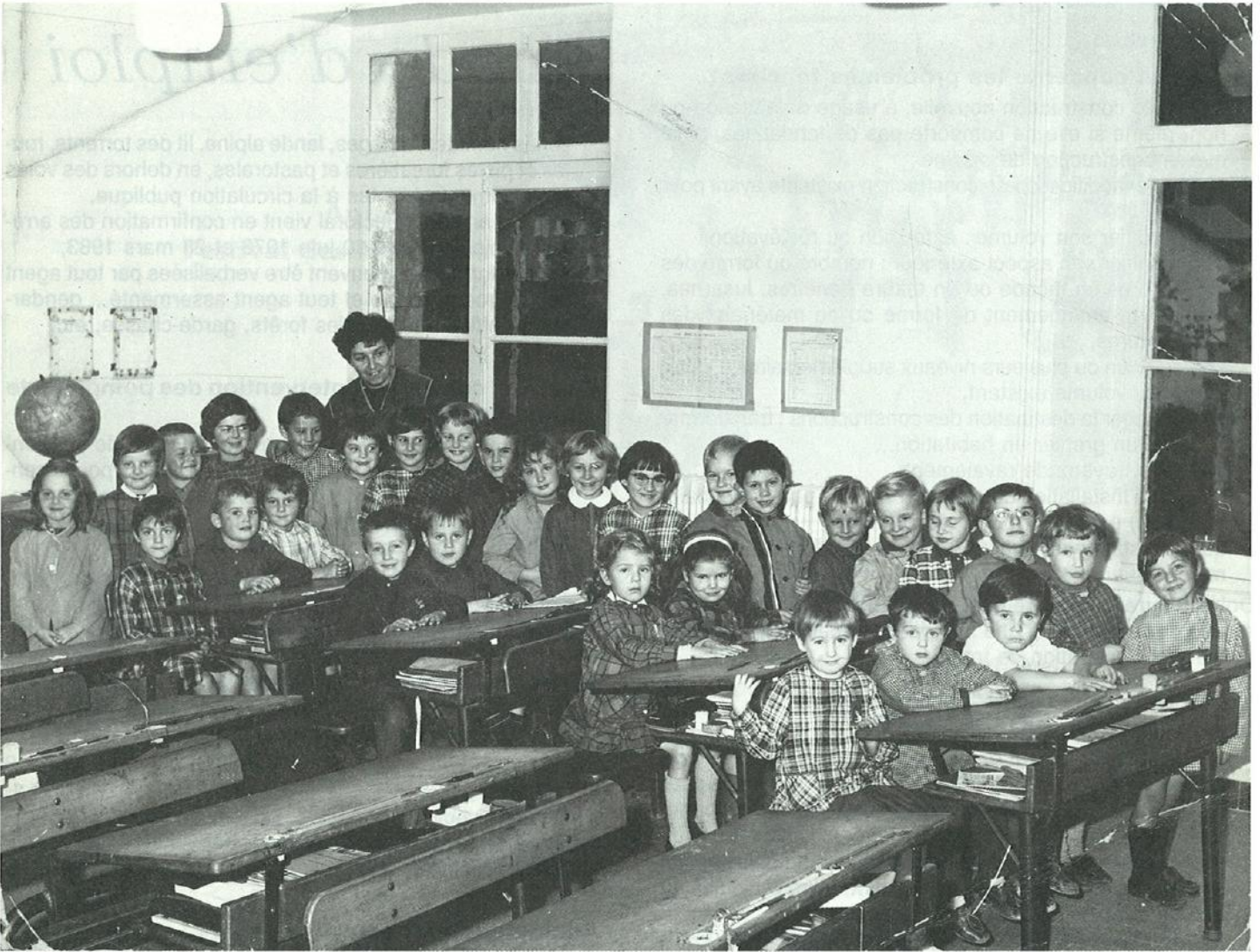
ETS CHÂTEL



PÉPINIÉRISTE
PAYSAGISTE

Cervens - 74550 Perrignier
Tél. 50 72 41 93

ANNÉE SCOLAIRE 1966-1967



ASSIS

1^{re} table (en bas et de gauche à droite) :
Christine Détry - Suzanne Jacquier - Pascal Roguet.

2^e table :
Françoise Détry - Viviane Inglin

3^e table :
Alain Jacquier - Frédéric Bougeard

4^e table :
Mireille Fillon - Guy Jordan - Béatrice Bastard

DEBOUT (de gauche à droite) :

Nadine Fillon - Laurence Néplaz - Michel Détraz - Evelyne Détraz - Jocelyne Perrière - Christiane Bondaz -
Corinne Bougeard - Marcelle Détry - Joël Fillon - Chantal Déage - Marie-José Néplaz - Patricia Lugrin -
Pascal Bastard - Thierry Inglin - Denis Bel - Michel Jordan - Isabelle Fillon - Gisèle Dupraz -
Lucie Bouffand - Maryse Deville

Institutrice : Mme Josette Jacquier

